



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE « DISPARITION DES PASSAGES POUR PIETONS SUR LES ROUTES DE PORRENTROY » (M. STEPHANE THEURILLAT – PDC-JDC).

Séance du 29 septembre 2022

Point n° 7

La sécurité en général, et celles des piétons en particulier, est et restera un sujet important pour le Conseil municipal. Pour les passages pour piétons, de nombreux aménagements ont été apportés ces dernières années, soit avec l'amélioration de l'éclairage, la pose de peinture plus résistante et plus visible, et moins glissante, le déplacement pour plus de visibilité, le rabaissement de bordures et la pose de signalisation adéquate. D'autres sont encore à effectuer ces prochains mois et prochaines années, principalement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A l'occasion de réfections de chaussées et d'ouvrages, comme par exemple pour les rues du Gravier, Joseph-Trouillat, Auguste-Cuenin, Xavier-Stockmar et Fbg St-Germain, la Commune et le Canton se concertent pour analyser chaque passage protégé : bien-fondé de l'emplacement, nécessité ou pas de leur présence à tel ou tel endroit, gain de visibilité et de sécurité, fréquentation, respect des normes et bases légales en vigueur, etc. Ces analyses ont de ce fait engendré la suppression des passages pour piétons « doubles » (soit séparés l'un de l'autre par quelques mètres seulement) à la rue Joseph-Trouillat et à la rue Auguste-Cuenin. Les accès par des trottoirs traversant justifient ces choix. Au Fbg St-Germain, « simple » a été supprimé. À l'inverse, un nouveau a été créé à la route d'Alle.

- 1. Pour quelle raison le passage pour piétons a-t-il été effacé sur la route Auguste-Cuenin (à la hauteur de la Caisse de pensions) lors de sa réfection ? Est-ce que la situation est définitive ?**

Voir remarque ci-dessus pour les passages pour piétons doubles. Oui, c'est définitif. Réaménager un nouveau passage à cet endroit engendrerait certains coûts de génie civil, de peinture, de panneau de signalisation et d'éclairage et d'éventuels problèmes de sécurité selon les normes en vigueur pour le passage piéton présent rue Auguste-Cuenin. Comme il s'agit d'une route principale, c'est le Canton qui décide.

- 2. Pour l'Allée des Soupirs, pourquoi le passage pour piétons qui se situait à proximité du carrefour de l'Inter a-il-été effacé ? Est-ce que la situation est définitive ?**

Le passage pour piétons a été remplacé par un trottoir traversant. C'est définitif. Il en a été de même aux débouchés de la rue Elsaesser, de la rue de la Synagogue et du chemin du Château/route de Bure.

- 3. Suite à l'introduction de 20 Km/h, le passage pour piétons a été supprimé entre la Pharmacie BENU et la place des Bennelats. Or, lorsqu'un piéton se déplace depuis la rue du 23-Juin pour traverser à cet endroit, il est visible au dernier moment (car caché par l'escalier) et se fait régulièrement couper la route par des véhicules. Est-ce que la situation est définitive ? Est-ce que le Conseil municipal a déjà nanti de cette problématique et quelle est son appréciation de la situation ?**

La place des Bennelats sera totalement réaménagée dans quelques mois. Le réaménagement de la place prend en compte la sécurité des piétons. Des mesures pour atténuer la vitesse ont été identifiées mais investir dans un secteur à réaménager dans moins d'un an n'a pas été retenu.

4. **Est-ce que d'autres suppressions de passage piétons sont prévues ?**

A l'heure actuelle, aucune nouvelle suppression n'est envisagée, étant donné que ce sont surtout les projets de réaménagements routiers qui génèrent ce genre de mesures.

5. **De manière générale, même si certaines suppressions de passage pour piétons sont dictées par la modification de la signalétique notamment au niveau de la vitesse, est-ce que le Conseil municipal entrevoit des possibilités pour amener des éléments sécuritaires ?**

Au niveau de la qualité du marquage et de la signalétique, il semble difficile d'encore améliorer la sécurité. En revanche, l'éclairage sera modifié afin de répondre à la norme SLG 202-2021. Cette opération est en cours d'étude et les travaux sont programmés pour la fin de l'année et sur le premier semestre 2023.

Porrentruy, le 12 septembre 2022

Le Conseil municipal